



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM SMALL CAPS

Code LEI : 969500FJRA65K729L394

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	9
Déontologie	14

COMPTES ANNUELS 18

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions françaises

Le FCP est exposé en permanence à hauteur de 60 % minimum de son actif net au marché des actions françaises.

OPCVM d'OPC

Jusqu'à 10 % de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

MAM SMALL CAPS est un OPCVM, de type discrétionnaire, dont l'objectif de gestion est de réaliser une performance nette de 7% par an, sur un horizon de placement de cinq ans.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de l'ordre de 7% net annuel indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

INDICATEUR DE REFERENCE

La gestion étant purement discrétionnaire et visant la recherche d'une performance relativement indépendante et décorrélée des marchés actions sur la durée de 5 ans, la comparaison avec un indice de référence n'est pas pertinente.

Cependant, « l'indice CAC Mid & Small », dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : CMSN), pourra être retenu à titre informatif comme indicateur de performance a posteriori. Cet indice est disponible sur le site internet <https://live.euronext.com/fr/product/indices/QS0010989133-XPAP>.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert AM dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Sélection de Titres

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP a pour objet principalement la gestion d'un portefeuille d'actions françaises.

Il suit une politique active opportuniste et flexible d'allocation d'actifs investis en valeurs de petites et moyennes capitalisations, principalement françaises et par l'utilisation de produits dérivés à des fins de couverture ou de sensibilisation. La gestion du FCP consiste en un choix rigoureux d'actions à fort potentiel. La sélection est réalisée dans une optique de « stock picking ».

Les décisions d'investissement sont prises en fonction de deux approches différentes :

- Une approche stratégique de moyen/long terme.

Cette approche implique des décisions d'investissement qui dépendent notamment du potentiel d'appréciation de l'écart entre le cours actuel et le cours objectif résultant des analyses reçues ou effectuées, tout en tenant compte du niveau du risque d'investissement.

La sélection est réalisée après une analyse fondamentale de chaque société par l'équipe de gestion dont les principales composantes sont :

- La détermination d'un cours objectif au moyen notamment de prévisions des résultats élaborées à l'aide de l'ensemble des informations disponibles sur la société et de l'application de la ou des méthodes de valorisation les mieux adaptées à chaque cas étudié ;
- La mesure du niveau de risque de l'investissement lié au secteur, à l'historique de la société et à la visibilité des prévisions de résultats ;
- La qualité de l'entreprise : fiabilité de ses prévisions, compétence et continuité de son management, position concurrentielle, caractéristiques de son secteur d'activité, etc. ;
- L'état de sa structure financière.

L'équipe de gestion recueille et tient à jour un ensemble d'informations sur les sociétés suivies. Celles-ci proviennent principalement des éléments obtenus lors de rencontres avec des dirigeants des entreprises, des publications faites par les sociétés ainsi que des informations en provenance de la presse professionnelle, des bases de données financières ainsi que celles fournies par les intermédiaires sociétés de bourse (analyses, contacts pris avec les sociétés, réunions de présentation, etc.).

Les décisions d'investissement dépendent donc essentiellement du potentiel d'appréciation de l'écart entre le cours actuel et le cours objectif résultant des analyses effectuées tout en tenant compte du niveau du risque d'investissement.

- Une approche tactique de court ou très court terme.

Cette approche implique des décisions d'investissement ou de désinvestissement dépendantes des fluctuations quotidiennes des marchés, de l'actualité des valeurs, des publications, des recommandations des maisons d'analyses financières, des révisions d'objectifs de cours ou encore des configurations graphiques.

Le gérant a toute latitude pour adopter l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations très court, court, moyen et long terme.

La pondération des entreprises du portefeuille en fonction des capitalisations boursière comprises entre 20 millions et 10 milliards d'euros pourra donc varier dans le temps, le critère clé de la décision d'investissement étant l'intérêt du titre mis en portefeuille sans se soucier de sa taille ni de son éventuelle appartenance à un indice.

Le gérant a la possibilité de couvrir le portefeuille contre les risques actions et d'optimiser son exposition aux marchés, à un indice ou une valeur spécifique, selon les modalités définies ci-après :

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

L'allocation résulte d'une allocation stratégique et tactique dans le respect des investissements et expositions suivantes :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
INVESTISSEMENTS		
Actions et autres titres éligibles au PEA	75%	100%
Marché des taux	0%	25%
EXPOSITIONS		
Marchés actions françaises	60%	150%
<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	60%	150%
Marchés actions hors France	0%	10%
Marché de taux	0%	25%
Titres intégrant des dérivés <i>(Obligations convertibles/obligations convertibles échangeables en actions/obligations avec bons de souscription d'actions remboursables)</i>	0%	10%
Risque de Change hors devises de l'UE	0%	10%

La stratégie d'investissement ne prend pas en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Le Fonds est principalement investi en actions françaises de petites et moyennes capitalisations (entre 20 millions et jusqu'à 10 milliards d'euros lors de l'investissement). Il peut également investir de manière accessoire dans des actions hors France.

Elles sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière.

Eligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations : L'OPCVM s'autorise à investir sur l'ensemble des titres de créances et instruments du marché monétaire souverains, du secteur public ou privé, de notation minimale A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation jugée équivalente par la Société de gestion. A noter que la Société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

OPC : L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européens ou en FIA de droit français ou autorisés à la commercialisation en France, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut s'agir de fonds extérieurs ou ceux gérés par la société de gestion. Ces investissements peuvent être effectués dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément des investissements directs en actions.

Instruments dérivés

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, ferme, et conditionnels, négociés sur des marchés français et étrangers (pays de l'Union Européenne), réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de gérer les risques liés aux actions, aux taux et au change. Le gérant peut intervenir à titre d'exposition et/ou de couverture et uniquement à titre de couverture pour le change.

- **Nature des marchés d'interventions :**

Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, ferme, et conditionnels négociés sur des marchés français et étrangers (pays de l'Union Européenne) :

- Réglementés
- Organisés
- Gré à gré

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM (www.meeschaertassetmanagement.com).

- **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Actions
- Taux
- Change

- **Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, couvrir le risque de taux et le risque de change.

- **Nature des instruments utilisés :**

- Contrats futures sur actions ou sur indices
- Options sur actions ou sur indices
- Swaps
- Contrats de change à terme

- **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**
 - pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le Fonds,
 - afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 50% de l'actif net. **Stratégie d'utilisation des dérivés**

Titres intégrant des dérivés gestion :

- **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

Actions

- **Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque action.

- **Nature des instruments utilisés :**

Le gérant peut investir dans des bons de souscriptions, ainsi que tous les supports de nature obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

- **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

La somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) est limitée à 50 % maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Dépôts : L'OPCVM ne recourt pas aux dépôts.

Liquidités : Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Emprunts d'espèces : L'OPCVM n'aura pas recours aux emprunts d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : L'OPCVM ne procédera pas à des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments dérivés réalisées sur du gré à gré, le Fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des actions sélectionnées par la société de gestion. Ces titres connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques inhérents au FCP MAM SMALL CAPS sont :

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPCVM repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés et de l'allocation d'actifs faite par le gérant.

Risque lié aux marchés actions : Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative, dans le cas où l'exposition nette du Fonds aux marchés actions est positive

Risque de liquidité lié à la détention de moyennes et petites valeurs : Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de change : Une évolution défavorable de l'euro par rapport à d'autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés. L'emploi de produits dérivés renforce les risques car en cas de baisse des marchés sur lesquels le Fonds est surinvesti par l'intermédiaire de ces produits dérivés, la baisse de la valeur liquidative pourra être plus importante que la baisse de ces marchés.

Risque de contrepartie : Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis à vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieur à 5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG Audit.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Les marchés actions européens ont perdu -9.88% en 2022 (pour le Stoxx 600 NR). Après une première phase de forte baisse de janvier à fin septembre (-17.75%) suite à la forte accélération de l'inflation dans un contexte de resserrement monétaire puis de conflit armé entre la Russie et L'Ukraine ayant attisé les tensions inflationnistes, les marchés ont ensuite fortement rebondi au quatrième trimestre (+9.97%), le risque de pénurie de gaz s'estampant grâce à un hiver doux et à la détente de certaines composantes de l'inflation.

Le 5 janvier, la publication des minutes de la réunion de la Réserve Fédérale américaine de décembre a mis en lumière la volonté de la FED de procéder à un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. Ainsi, le taux américain souverain à 10 ans est repassé au-delà de 1,7% et le 10 ans allemand a franchi le seuil symbolique des 0%, provoquant un net regain d'aversion au risque. Le 26 janvier, Jerome Powel a confirmé ce biais restrictif dans le compte rendu de politique monétaire en n'excluant pas une première hausse des taux en mars 2022, puis à chaque réunion, en parallèle de l'arrêt progressif des mesures non conventionnelles. Par ailleurs, les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine ont provoqué une hausse des prix de l'énergie et attisé l'aversion au risque et les tensions inflationnistes. Ces tensions se sont ensuite envenimées allant jusqu'à l'invasion du territoire ukrainien par les forces armées russes le 27 février 2022. La réponse occidentale, focalisée sur des sanctions économiques, a conduit à un fort rebond des cours des matières premières exportées par la Russie (pétrole, gaz et blé), élément encore de nature à soutenir l'inflation.

Les marchés actions mondiaux ont ensuite rebondi au cours du mois de mars. Le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine s'est poursuivi tout au long du mois mais les négociations entre les deux pays ont néanmoins abouti à certaines avancées, l'Ukraine s'étant dite ouverte à certaines demandes de la Russie, notamment en ce qui concerne sa neutralité.

Les marchés actions mondiaux ont repris dès le mois d'avril leur mouvement baissier. La poursuite de la guerre en Ukraine, le durcissement en cours des politiques monétaires des banques centrales et notamment de la Réserve fédérale américaine ainsi que les confinements liés au Covid-19 en Chine ont fait ressurgir le risque de stagflation. Ainsi, l'indice S&P 500 a accusé son plus mauvais mois d'avril depuis 1970 (-8,8%) et le Nasdaq a chuté de -13,3% sous-performant les marchés actions européens (-2,1% pour l'Euro Stoxx NR).

En juillet, la publication d'indicateurs économiques qui ont mis en exergue le ralentissement progressif de l'activité a conduit à une nette détente des taux. En zone euro, l'indice PMI manufacturier est en effet passé à 49,6 en juillet, niveau signalant une contraction de l'activité, alors que l'indice des services est ressorti à 50,6. Aux Etats-Unis, l'indice d'activité manufacturière de la Fed de Philadelphie a chuté à son plus bas niveau depuis 2020 à -12,3 vs 0,8 attendue et -3,3 en juin. Ces mauvais chiffres économiques ont semblé confirmer la survenue imminente d'une récession, qui aurait pour corolaire d'apaiser les tensions inflationnistes et donc de redonner des marges de manœuvre aux banques centrales

En aout, la très forte hausse des prix du gaz naturel et de l'électricité qui ont atteint des records historiques a attisé les craintes inflationnistes. De plus, le discours restrictif de Jerome Powell à Jackson Hole, le 26 août, a confirmé que la priorité de la réserve fédérale américaine était de

combattre l'inflation en poursuivant la hausse de ses taux directeurs tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'était pas atteint, et ce même si les acteurs économiques devaient en subir les conséquences, relançant ainsi les craintes de survenue d'une récession. De leur côté, plusieurs membres de la BCE ont également plaidé pour un durcissement monétaire plus prononcé avec une hausse des taux de +75 points de base (pb) en septembre, après les +50 pb de hausse en juin.

Dès le mois d'Octobre, le léger ralentissement du rythme de l'inflation d'abord aux États-Unis (+8,2% en rythme annuel en septembre après +8,3% en août) puis en zone euro (+10% en novembre après +10,6% en octobre) a crédibilisé les discours de certains responsables de la Fed en faveur d'un ralentissement du rythme des hausses de taux. Par ailleurs, sur le front géopolitique, les démocrates ont perdu la majorité à la Chambre des Représentants, ce qui réduit les marges de manœuvre du gouvernement de Joe Biden pour mettre en œuvre sa politique budgétaire expansionniste, élément également de nature à apaiser les tensions sur les taux. Ainsi, les marchés actions ont rebondi au cours de l'automne.

Les discours toujours fermes des banquiers centraux en décembre ont mis fin au mouvement de rebond des marchés. La BCE a en effet relevé ses taux de +50 bps sur le mois pour porter son taux de refinancement à 2,50% et Christine Lagarde a indiqué que le pivot de la BCE n'était pas encore atteint et que les taux continueraient d'augmenter lors des prochaines réunions. De son côté, la Fed a également relevé ses taux de +50 bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4,25 et 4,50%, niveau record depuis 2007.

Dans ce contexte d'accélération de l'inflation et de forte tension sur les taux, mettant fin à près d'une décennie de laxisme monétaire, le style de croissance sous performe nettement le style value en 2022. Ainsi, les secteurs de la technologie, des biens de consommation et de l'industrie sont en bas de classement alors que ceux des matières premières, de l'énergie et de l'assurance sont en tête des performances.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

En début d'année, le risque inflationniste nous a semblé être la préoccupation première des investisseurs. Cette rupture nous a conduits à alléger progressivement le poids des sociétés de croissance. Ainsi, nous avons vendu nos positions dans le groupe de bioanalyse Eurofins Scientific et la société de semiconducteurs Soitec aux valorisations exigeantes. Nous avons également allégé la société Téléperformance qui devait faire face à un effet de base exigeant au premier semestre après avoir bénéficié temporairement en 2021 de son activité de services de vaccination contre la Covid-19. A l'opposé, nous avons renforcé le secteur du tourisme et des loisirs avec Voyageurs du Monde et le groupe de communication extérieure JC Decaux,

Dès le 24 février, le bouleversement de l'échiquier politique et économique provoqué par l'invasion de l'Ukraine, nous a poussé à alléger des valeurs de consommation comme SEB ou TF1. A l'opposé, nous avons initié une ligne dans le laboratoire pharmaceutique Ipsen, suite à la cession de son activité de médicaments sans ordonnance.

En mars, nous avons dans un contexte de tensions géopolitiques renforcé le secteur pétrolier via des achats en Maurel & Prom et Vallourec. Nous avons également initié une ligne dans la société de services Edenred qui devrait bénéficier de la hausse de l'inflation, des prix du pétrole et des taux courts.

En avril et mai nous avons renforcé la thématique de la réouverture des économies avec l'entrée dans le portefeuille de la Compagnie des Alpes et dans le concessionnaire aéroportuaire ADP et dans le concessionnaire du tunnel sous la manche Getlink. A l'opposé, nous avons cédé des valeurs cycliques comme le producteur d'acier inoxydable Aperam et Imerys, le leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie et des valeurs à risque en cas de baisse du pouvoir d'achat comme Fnac.

En juin, dans un contexte de révision à la baisse des attentes de croissance mondiale dans un contexte de tensions inflationnistes nous avons augmenté le poids des sociétés défensives comme le laboratoire Boiron et le fabricant d'ingrédients naturels Robertet.. A l'opposé, nous avons vendu nos positions dans des sociétés cycliques comme Chargeurs et M6.

En août, dans un contexte de rebond des taux longs et de forte hausse des prix du gaz à l'approche de l'hiver nous avons réduit le poids des sociétés cycliques à risque en cas de ralentissement économique (Plastic Omnium) et pris nos gains sur certaines valeurs de croissance ayant fortement rebondi (Edenred et Worldline notamment). A l'opposé, nous avons renforcé le poids des sociétés défensives comme Boiron et Sword.

Au cours du quatrième trimestre, dans un contexte d'apaisement des craintes inflationnistes, nous avons, d'une part, renforcé plusieurs sociétés aux valorisations attractives qui nous semblait intégrer un scénario trop pessimiste pour l'année 2023. Nous avons initié une ligne dans le gestionnaire d'actifs Amundi, dans le promoteur immobilier Kaufman et Broad et dans le spécialiste des étiquettes électroniques et des solutions digitales dédiées au secteur de la distribution SES-Imagotag. achat. Nous avons également renforcé plusieurs sociétés à même de bénéficier de la réouverture de l'économie chinoise comme le concessionnaire aéroportuaire ADP, la société de services aux entreprises Elis. A l'opposé, nous avons cédé plusieurs lignes sur lesquelles les attentes de résultats pour l'année prochaine nous semblent trop ambitieuses, comme Imerys qui pourrait être pénalisé par le ralentissement du secteur de la construction.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Après une année 2022 de rupture durant laquelle les banques centrales ont mis fin à des années de laxisme monétaire, plusieurs facteurs de soutien pourraient se matérialiser en 2023. L'inflation pourrait poursuivre sa détente aux Etats-Unis et en Europe et permettre aux banques centrales, la FED dans un premier temps, de sortir progressivement de leurs politiques monétaires restrictives, élément de nature à soutenir les marchés actions. De plus, la récession pourrait être évitée. En Europe, la nette détente des prix du gaz depuis le début de l'hiver et la bonne tenue de la consommation des ménages sont favorables. Aux Etats-Unis, les derniers chiffres économiques qui mettent en exergue un ralentissement de la demande privée pourrait conduire à un atterrissage en douceur de la croissance. Enfin, la réouverture de l'économie chinoise alors que les ménages chinois ont fortement épargné au cours des 3 dernières années, devrait bénéficier à la croissance mondiale. Nous resterons néanmoins vigilants à certains facteurs de risques, avec en premier lieu, l'évolution de l'inflation. Une progression trop forte des salaires, ce que nous n'observons pas à l'heure actuelle, risquerait en effet de susciter davantage d'inflation. La réouverture de la Chine, est également à surveiller de près : à court terme, la hausse des contaminations pourrait créer des tensions sur les chaînes d'approvisionnement tandis qu'un rebond rapide de la production pourrait conduire à une hausse des cours des matières premières et des prix de l'énergie. L'impact de la hausse des taux sur

les agents économiques est également un point d'attention tout comme les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, tensions entre la Chine et Taiwan, nucléaire en Iran).

Dans ce contexte favorable, nous débutons l'année 2023 avec un portefeuille équilibré entre valeurs cycliques de qualité, notamment financières, et valeurs de croissance aux valorisations raisonnables. Le fonds est exposé à 3 thématiques conjoncturelles que nous jugeons particulièrement porteuses : la réouverture de la Chine la hausse des investissements publics et privés ainsi que le maintien des taux à un niveau élevé). Nous continuons également de privilégier les entreprises exposées à des tendances structurelles fortes, tout en restant vigilant à leurs valorisations, telles que : la digitalisation, la décarbonisation qui favorise des entreprises de maintenance énergétique telles que Spie et les sociétés qui disposent d'un fort pricing power.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM SMALL CAPS	I cap	-9.42%
MAM SMALL CAPS	R cap	-10.50%

Le benchmark du fonds réalise une performance de -11.97% sur cette période.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
CAC 40 FUT 0622		6688445	6769340
CAC 40 FUT 0222		5946695	5948775
CAC 40 FUT 1122		3764920	3866495
CAC 40 FUT 0422		3261716	3303000
CAC 40 FUT 1022		3115950	3157035
CAC 40 FUT 0322		2613990	2709800
CAC 40 FUT 0722		2090840	2103660
CAC 40 FUT 0822		1954925	1939950
CM-CIC PEA SE.3DEC	FR0000979239	1915200	1943116
ELIS	FR0012435121	2080556,57	1753972,64

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)
Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 83.47 % de l'actif net en instruments éligibles.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour du texte FDGV
- Ajout 2 articles
- Information règlement benchmark
- Mise à jour texte SFDR
- Mise à jour FDGV
- Changement de nom : remplacement de "amilton" par "mam".

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Suppression des droits d'entrée et de sortie.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet <https://meeschaert-am.com> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site <https://meeschaert-am.com>. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 6 - Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Éléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ; Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.

- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
MAM SMALL CAPS
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement MAM SMALL CAPS

Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MAM SMALL CAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 26/05/2023 23:36:55

Isabelle Bousquie
Associé

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	23 173 731,74	31 399 598,76
Actions et valeurs assimilées	21 034 029,10	31 370 864,76
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	21 034 029,10	31 370 864,76
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 139 702,64	28 734,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 139 702,64	28 734,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	27 870,59	3 970,89
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 870,59	3 970,89
COMPTES FINANCIERS	1 632 171,96	3 304 439,23
Liquidités	1 632 171,96	3 304 439,23
TOTAL DE L'ACTIF	24 833 774,29	34 708 008,88

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 184 507,57	27 525 368,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	434 343,52	6 624 606,47
Résultat de l'exercice (a,b)	-105 994,44	-857 582,86
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	24 512 856,65	33 292 392,53
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	320 917,64	1 415 616,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	320 917,64	1 415 616,35
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	24 833 774,29	34 708 008,88

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 503,51	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	453 591,12	966 763,20
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	455 094,63	966 763,20
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	9 622,25	12 383,86
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	9 622,25	12 383,86
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	445 472,38	954 379,34
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	546 194,37	1 988 511,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-100 721,99	-1 034 132,35
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 272,45	176 549,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-105 994,44	-857 582,86

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010561415 - Part MAM SMALL CAPS R : Taux de frais maximum de 2,40% TTC

FR0010899567 - Part MAM SMALL CAPS I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

Commission de surperformance :

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 1er janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence (ici un taux fixe de 7 %) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

Méthode de calcul :

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à **7%** et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de **18%** de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM SMALL CAPS I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SMALL CAPS R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	33 292 392,53	36 737 033,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 247 465,74	9 113 118,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 718 021,53	-20 771 368,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 424 343,03	13 530 788,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 122 999,43	-2 605 378,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	396 764,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-36 190,00	-115 067,01
Frais de transactions	-1 135 869,02	-1 673 581,79
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 734 306,68	110 979,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	765 022,16	4 499 328,84
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 499 328,84	-4 388 348,96
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-100 721,99	-1 034 132,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	24 512 856,65	33 292 392,53

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 171,96	6,66
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 632 171,96	6,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	24 994,31
	Souscriptions à recevoir	2 876,28
TOTAL DES CRÉANCES		27 870,59
DETTES		
	Achats à règlement différé	279 684,66
	Frais de gestion fixe	41 232,98
TOTAL DES DETTES		320 917,64
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-293 047,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM SMALL CAPS I		
Parts souscrites durant l'exercice	14,5215	419 096,55
Parts rachetées durant l'exercice	-147,0694	-4 360 410,24
Solde net des souscriptions/rachats	-132,5479	-3 941 313,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	254,1887	
Part MAM SMALL CAPS R		
Parts souscrites durant l'exercice	5 482,3120	1 828 369,19
Parts rachetées durant l'exercice	-10 254,8883	-3 357 611,29
Solde net des souscriptions/rachats	-4 772,5763	-1 529 242,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 829,6174	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM SMALL CAPS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SMALL CAPS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM SMALL CAPS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	118 601,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	931,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM SMALL CAPS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	426 626,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	34,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-105 994,44	-857 582,86
Total	-105 994,44	-857 582,86

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SMALL CAPS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	30 974,00	-247 550,08
Total	30 974,00	-247 550,08

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SMALL CAPS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-136 968,44	-610 032,78
Total	-136 968,44	-610 032,78

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	434 343,52	6 624 606,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	434 343,52	6 624 606,47

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SMALL CAPS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	130 273,04	2 474 446,31
Total	130 273,04	2 474 446,31

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SMALL CAPS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	304 070,48	4 150 160,16
Total	304 070,48	4 150 160,16

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	56 693 470,99	44 653 786,75	36 737 033,45	33 292 392,53	24 512 856,65
Parts MAM SMALL CAPS I en EUR					
Actif net	33 451 680,78	23 260 281,41	17 963 229,45	12 482 587,96	7 431 299,55
Nombre de titres	1 573,0040	945,3736	687,8848	386,7366	254,1887
Valeur liquidative unitaire	21 266,10	24 604,33	26 113,72	32 276,71	29 235,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-738,63	-155,29	631,37	6 398,27	512,50
Capitalisation unitaire sur résultat	82,60	-100,89	-317,45	-640,09	121,85
Parts MAM SMALL CAPS R en EUR					
Actif net	23 241 790,21	21 393 505,34	18 773 804,00	20 809 804,57	17 081 557,10
Nombre de titres	96 010,8587	77 140,1894	63 594,0299	57 602,1937	52 829,6174
Valeur liquidative unitaire	242,07	277,33	295,21	361,26	323,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,20	-1,80	6,98	72,04	5,75
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,64	-3,74	-2,35	-10,59	-2,59

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ABC ARBITRAGE	EUR	46 000	296 700,00	1,21
ABEO SA	EUR	167	3 097,85	0,02
ABONNEMENT DUREE ADLPARTNER	EUR	8 692	260 760,00	1,07
ACTIELEC TECHNOLOGIE	EUR	1 565	6 526,05	0,03
AEROPORTS DE PARIS	EUR	5 459	683 466,80	2,79
AIR FRANCE KLM	EUR	100 000	123 100,00	0,50
AKWEL SA	EUR	3 212	55 888,80	0,23
ALSTOM	EUR	10 000	228 200,00	0,93
ALTEN	EUR	2 040	238 272,00	0,97
ARGAN	EUR	5 065	383 927,00	1,57
ASSYTEM BRIME	EUR	6 773	274 983,80	1,12
AST GROUPE	EUR	5 856	13 937,28	0,05
AUBAY	EUR	9 691	472 436,25	1,93
BELIEVE SAS	EUR	12 500	121 187,50	0,49
BENETEAU	EUR	32 108	454 007,12	1,86
BILENDI SA	EUR	597	12 238,50	0,05
BOIRON	EUR	6 866	348 106,20	1,42
BOLLORE SE	EUR	100 000	522 000,00	2,13
CIE DES ALPES	EUR	3 223	46 346,74	0,19
CLASQUIN	EUR	259	15 436,40	0,06
COFACE	EUR	38 831	471 408,34	1,92
CS Group SA	EUR	34 830	393 579,00	1,60
DASSAULT AVIATION SA	EUR	4 800	759 360,00	3,10
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	6 706	64 511,72	0,27
EKINOPS	EUR	25 853	217 165,20	0,89
ELIOR GROUP SCA	EUR	40 000	132 000,00	0,54
ELIS	EUR	20 000	276 400,00	1,12
Equasens	EUR	950	70 965,00	0,29
ERAMET	EUR	1 200	100 620,00	0,41
EUROBIO-SCIENTIFIC SA	EUR	12 000	244 320,00	1,00
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	1 595	31 868,10	0,13
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	15 000	211 950,00	0,87
FERMENTALG BSA BLUE 15-12-23	EUR	40 527	0,00	0,00
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	10 087	459 967,20	1,88
FRANCOIS FRERES	EUR	9 023	367 236,10	1,49
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	5 300	528 940,00	2,16
GECINA NOMINATIVE	EUR	2 000	190 300,00	0,78
GENFIT	EUR	50 829	201 689,47	0,82
GL EVENTS	EUR	782	12 715,32	0,06
GRAINES VOLTZ	EUR	2 962	222 150,00	0,90
HOPSCOTCH GROUPE SA	EUR	38 362	554 330,90	2,26
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 701	455 868,00	1,86
INFOTEL	EUR	464	25 612,80	0,11
INTERPARFUMS	EUR	9 031	502 123,60	2,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IPSOS	EUR	7 197	421 024,50	1,72
JCDECAUX SE	EUR	4 000	70 880,00	0,29
KALRAY SADIR	EUR	13 200	228 888,00	0,94
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	5 447	149 520,15	0,61
LEXIBOOK LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM	EUR	78 626	183 198,58	0,75
MERSEN	EUR	9 680	365 420,00	1,49
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	20 000	569 000,00	2,32
MOULINVEST	EUR	742	26 637,80	0,11
NACON SA	EUR	50 000	130 000,00	0,53
NEOEN SA	EUR	8 000	300 880,00	1,23
NEXANS SA	EUR	1 602	135 288,90	0,55
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	46 147	222 890,01	0,91
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	1 892	171 036,80	0,70
PIERRE & VACANCES	EUR	200 000	215 600,00	0,88
PONCIN YACHTS	EUR	22 821	134 415,69	0,55
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	75 885	251 179,35	1,02
REMY COINTREAU	EUR	2 467	388 799,20	1,58
RENAULT SA	EUR	7 000	218 925,00	0,89
REWORLD MEDIA	EUR	40 301	234 148,81	0,96
ROBERTET	EUR	143	119 691,00	0,49
ROTHSCHILD AND CO	EUR	5 651	211 064,85	0,86
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	1 012	90 877,60	0,37
SES IMAGOTAG SA	EUR	1 108	135 176,00	0,55
SIDETRADE	EUR	365	54 750,00	0,22
SMCP SA	EUR	26 914	174 671,86	0,71
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	8 382	380 123,70	1,55
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	6 641	594 236,68	2,42
SOITEC SA	EUR	2 704	413 306,40	1,68
SOPRA STERIA	EUR	2 000	282 400,00	1,15
SPIE SA	EUR	12 206	297 338,16	1,22
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 500	334 050,00	1,36
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	15 000	220 050,00	0,90
TRIGANO SA	EUR	1 800	229 680,00	0,94
VALBIOTIS SAS	EUR	21 516	77 457,60	0,31
VALLOUREC	EUR	13 500	165 645,00	0,67
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	7 234	229 173,12	0,93
VILMORIN & CIE	EUR	2 360	107 734,00	0,44
VIRBAC SA	EUR	1 015	231 420,00	0,95
VISIATIV (VISIATIV SA) CW 14-06-24	EUR	250	121,50	0,00
VISIATIV SA	EUR	2 860	77 220,00	0,31
VIVENDI	EUR	30 000	267 420,00	1,09
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	2 228	193 836,00	0,79
TOTAL FRANCE			20 360 875,30	83,06
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	5 000	147 450,00	0,60
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	2 500	167 650,00	0,69
SWORD GROUP	EUR	5 577	219 733,80	0,90
TOTAL LUXEMBOURG			534 833,80	2,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
EURONEXT NV - W/I	EUR	2 000	138 320,00	0,56
TOTAL PAYS-BAS			138 320,00	0,56
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			21 034 029,10	85,81
TOTAL Actions et valeurs assimilées			21 034 029,10	85,81
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	EUR	94	2 139 702,64	8,73
TOTAL FRANCE			2 139 702,64	8,73
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 139 702,64	8,73
TOTAL Organismes de placement collectif			2 139 702,64	8,73
Créances			27 870,59	0,11
Dettes			-320 917,64	-1,31
Comptes financiers			1 632 171,96	6,66
Actif net			24 512 856,65	100,00

Parts MAM SMALL CAPS I	EUR	254,1887	29 235,36
Parts MAM SMALL CAPS R	EUR	52 829,6174	323,33

